

ORDRE DU JOUR

**I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

- Budget Primitif - Ville ( <i>M. Bouron</i> ) .....	5
- Budget Primitif - Eau ( <i>M. Bouron</i> ) .....	10
- Budget Primitif - Assainissement ( <i>M. Bouron</i> ) .....	11
- Budget Primitif - Usines Relais ( <i>M. Bouron</i> ) .....	11
- Budget Primitif - Transports ( <i>M. Bouron</i> ) .....	12
- Budget Primitif - Thermes ( <i>M. Bouron</i> ) .....	13
Budget Primitif - Bâtiment commercial ( <i>M. Bouron</i> ) .....	15
- Budget Primitif - Lotissements divers ( <i>M. Bouron</i> ) .....	16
- Budget Primitif - Zones Industrielles ( <i>M. Bouron</i> ) .....	17
- Renouvellement d'un crédit de fonds de roulement ( <i>M. Bouron</i> ) .....	17
- Taux de la fiscalité ( <i>M. Bouron</i> ) .....	18
- Loyers de la Garrousserie- Compte rendu d'exécution - Application de la délibération du 17 décembre 1998 ( <i>M. le Maire</i> ) .....	19

**II - PERSONNEL**

- Modification du tableau des effectifs ( <i>Mme Mesnard</i> ) .....	21
- Indemnités pour élections ( <i>Mme Mesnard</i> ) .....	22

**III - CULTURE - TOURISME**

- Archives communales anciennes - Dépôt aux archives départementales ( <i>M. le Maire</i> ) .....	23
- Musée des Cordeliers - Restauration des collections ( <i>M. le Maire</i> ) .....	24
- Musée des Cordeliers - Organisation de l'exposition d'archéologie chinoise ( <i>M. le Maire</i> ) .....	26

**IV - SCOLAIRE**

- Restructuration de la cuisine centrale - Demande de subventions ( <i>Mme Toucas-Bouteau</i> ) .....	28
---	----

**V - URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT**

- Déclassement du domaine public communal d'une impasse donnant dans la rue des Bouchers et vente aux riverains ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	28
- Vente d'une maison située 13 rue Valentin ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	29
- Vente d'une balayeuse à la Communauté de Communes de Matha ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	30
- Vente d'un local commercial situé au centre industriel et commercial La Garrousserie Changement de la raison sociale de l'acquéreur ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	30
- Acquisition d'un délaissé de terrain rue Samuel Champlain - Incorporation dans le domaine public communal ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	31
- Acquisition d'un bien appartenant à la SA INÉO Bouvelard LAIR ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	32
- Incorporation d'une bande de terrain 81d Chemin Lachevalle dans le domaine public communal ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	33
- Echange de terrain avec le SDIS ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	33
- Avis sur le dossier d'exploitation d'un centre de transit et de traitement de déchets industriels spéciaux par la SNATI ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	34
- Mise aux normes du module thermal - Demande de subventions	

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

complémentaires ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	38
- Avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Ternant ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	38

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004**

L'an deux mille quatre, le mardi 30 mars, le conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni en l'hôtel de ville sous la Présidence de Jean COMBES, Maire.

### **Etaient présents:**

Jean-Claude BOURON, Françoise MESNARD, Maryline MÉCHAIN, Gérard ADAM, Bernard PRABONNAUD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, Monique BARUSSAUD, Victorien MIROUSE, Adjoint.

Jean BRILLOIT, Serge ELIE, Jean MERCIER, Michèle BERNET, Émile BRILLAUD, Françoise SPADARI, Babette CARDET, Mireille DICHTTEL, Jean MOUTARDE, Madeleine DIGEOS, Yves AUDUREAU, Pascale THIBAUD, Jacques CASTAGNET, Etienne COLAS ( à partir du budget primitif ), Yolande DUCOURNAU, Alain ESTIEU, formant la majorité des membres en exercice.

### **Pouvoirs :**

Mme Françoise MESNARD donne pouvoir à M. Jean-Claude BOURON  
M. Jacques MADIER donne pouvoir à M. Bernard PRABONNAUD  
M. Jacques MASSALOUX donne pouvoir à Mme Yolande DUCOURNAU

### **Absente:**

- Mme Karine RICOU

### **Secrétaire de Séance :**

- Michèle BERNET

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance :

### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2004.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 février 2004 est adopté à l'unanimité.

### **Adjonctions à l'ordre du jour.**

- |   |           |
|---|-----------|
| - Conventions de mise à disposition de biens immobiliers (M. Prabonnaud)  | <b>40</b> |
| - Vente d'un ensemble immobilier sis 776 rue de Moulinveau - changement de la raison sociale de l'acquéreur (M. Mirouse). | <b>41</b> |
| - Assainissement des eaux usées - 33ème tranche année 2004 : signature du marché (M. Mirouse)                             | <b>42</b> |
| - Zone de la Grenoblerie : modification du projet - Annulation de la délibération du 11/12/03 (M. Mirouse)                | <b>42</b> |
| - Extension d'une chambre funéraire ( Mme Barussaud)  | <b>43</b> |

### **Décisions :**

Conformément à l'article L 2122.23 du code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

n° 266/04 : Passation d'un marché avec M. MARCHADIER, architecte DPLG dans le cadre de

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

l'aménagement de la maison de la Tour située rue Grosse Horloge/rue de l'hôtel de ville pour un montant de 6302.92 € TTC.

n° 267/04 : Passation d'un marché avec M. MARCHADIER, architecte DPLG, dans le cadre de l'aménagement de la place du Champ de Foire pour un montant de 1727.24 € TTC.

n° 268/04 : Convention d'occupation précaire et révocable avec Mme DROCHON concernant la maison sise 7, allées d'Aussy à compter du 1er mars 2004, moyennant un loyer mensuel de 381 €, charges locatives supportées par l'occupant, révisable annuellement en fonction de la variation de la moyenne associée à l'indice national INSEE du coût de la construction.

**M. le Maire:** “ L'année 2004 sera pour nous une année importante pour les investissements. Nous allons en effet réaliser les derniers travaux du module thermal. Cela devrait nous permettre de le faire fonctionner dès 2005, quand nous aurons obtenu les deux dernières autorisations qui sont en cours d'instruction. C'est l'investissement principal. Mais nous comptons faciliter cette année encore l'implantation d'un certain nombre d'unités commerciales.

Pour ce qui concerne la Grenoblerie, une jardinerie, qui créera certainement une dizaine d'emplois, s'installera avant la fin de l'année. La plate-forme de distribution de produits pharmaceutiques, je vous en ai déjà parlé, devrait également prochainement s'installer. Les responsables m'ont indiqué qu'ils souhaitaient achever les travaux et débiter leur activité en fin de l'année.

Toujours sur cette zone, nous aurons la construction du garage des sapeurs-pompiers. Le conseil d'administration du SDIS a en effet choisi ce site. A l'ouest de la ville, nous devrions avoir d'autres investissements de la part de privés avec le nouveau Bricomarché avec des emplois supplémentaires. Dans l'actuel Bricomarché, trois unités commerciales s'installeront pour l'équipement de la personne. Un lotissement va également voir le jour sur un terrain qui jouxte Bricomarché. L'urbanisme va beaucoup bouger cette année. Cela devrait être la fin de la première phase de l'investissement thermal.

Pour le centre ville, nous avons eu un rôle de médiation afin que certaines boutiques puissent revivre. Des travaux ont débuté rue de l'Hôtel de ville dans l'ancienne librairie Omont. L'immeuble en face, celui de la charcuterie Chiron, sera prochainement remis en état. Plusieurs boutiques dans le quartier vont ouvrir et j'espère que le centre ville va retrouver un équilibre et une attractivité importante. Plusieurs lotissements, mis en place par des investisseurs privés, vont être prochainement aménagés. Je crois que la ville dans ses prochains mois va montrer qu'elle croit en l'avenir. Tous les promoteurs n'ont pas fait le choix de notre ville sans avoir, au préalable, analysé ce qui se passe sur le plan économique. Saint-Jean-d'Angély est connu, et reconnu, comme une ville qui veut reconquérir son futur et qui le veut le démontrer au fil des jours. “

**M. Castagnet:** “ Puis je faire quelques observations?”

**M. le Maire:** “ A la fin. “

**M. Castagnet:** “ Vous faites une déclaration, est-ce que l'on peut parler avant le budget?”

**M. le Maire:** “ Je fais une introduction. Laissez moi le temps de terminer mon introduction. Je sens

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

qu'il y a impatience. Ce budget , tel que vous allez le voir tout à l'heure, permet de faire une pause sur le plan fiscal. Je m'en réjouis. Pour ce qui est du fonctionnement, nous avons fait en sorte que le rapport budget- qualité soit le meilleur possible. Je remercie par avance tous ceux qui ont oeuvré pour bâtir ce budget, notamment MM. Bouron et Gomez sans oublier les agents du service financier. “

**M. Castagnet:** ” Je n'ai pas préparé d'introduction comme vous. Je me félicite que les impôts n'augmentent pas cette année, peut-être avons nous été entendus? L'immeuble Chiron, cela fait quatre ans que vous annoncez qu'il y a des nouvelles.... “

**M. le Maire:** “ Il y a une bonne nouvelle.”

**M. Castagnet:** “ La cinquième année sera la bonne alors! Pour Bricomarché , je considère que l'installation de ces magasins comme un détournement de la loi. “

**M. le Maire:** “ Vous en prenez la responsabilité. “

**M. Castagnet:** “ Bien sûr.”

**M. le Maire:** “ Pour moi il n'y a pas eu détournement de la loi. “

**M. Castagnet:** “ Je m'explique. Quand on crée une grande surface, il faut faire face à de nombreuses difficultés alors que là, l'entreprise change de lieu, va à 200 mètres. Ils obtiennent une nouvelle autorisation en CDEC et l'ancien magasin accueille d'autres commerces. “

**M. le Maire:** “ La démarche a été parfaitement conforme à la réglementation “

**M. Castagnet:** “ Ce n'est pas une accusation.”

**M. le Maire:** “ Et conforme également au schéma commercial établi par le Pays et la chambre de commerce, qui notait que l'on avait besoin de ce type de magasin. “

**M. Castagnet:** “ Je note que pour la jardinerie, vous annoncez la création d'une dizaine d'emplois . Je m'en félicite. “

**M. le Maire:** “ Il y en aura peut-être davantage, je suis prudent. “

**M. Castagnet :** “Moi, j'ai l'impression que cela sera autre chose... Pour la plate-forme de produits pharmaceutiques qui devait s'installer à la Grenoblerie, cela fait déjà 1 an et demi , voire deux ans, que l'on a pris une délibération pour vendre le terrain moins cher. “

**M. le Maire:** “ Je reconnais bien là l'optimisme à tout crin de M. Castagnet qui voit l'avenir d'une manière toujours positive. Il faut attendre.”

**M. Castagnet:** “ Cela fait deux ans que l'on a pris une délibération. “

**M. Adam:** “ Cela fait un an au maximum.”

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. Castagnet:** “ On vérifiera, d’autant que je me rappelle que vous aviez formulé des observations M. Adam.”

**M. le Maire:** “ Il s’agit d’un projet privé . Nous avons facilité leur projet d’investissement en proposant un terrain dans les meilleures conditions, c’est vrai. D’après les renseignements récents dont je dispose, le projet est toujours sur les rails, l’objectif est bien d’aboutir dans les prochains mois. Ce n’est pas un budget immobile notamment en investissement où nous faisons des efforts pour le dossier thermal . Les investissements privés, je m’en réjouis. Tous les investisseurs qui sont venus ici prouvent qu’ils croient en cette ville et j’en suis très heureux. “

### Budget primitif

**M. Bouron:** “ Globalement le budget présenterait la structure suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	8.482.928	9.346.609
Investissement	2.235.074	1.371.393
	_____	_____
Total	10.718.002	10.718.002

### FONCTIONNEMENT

**RECETTES: 9.346.609 €**

*Les recettes de fonctionnement progressent de 6,7 % par rapport au BP 2003,*

*Elles se décomposent comme suit :*

#### 1) Dotations et Compensations de l’État

*Globalement ce poste n’augmente pas.*

*Avec la nouvelle DGF, les compensations d’exonération fiscale diminuent mais la Dotation Globale de Fonctionnement augmente procurant un gain de 0,067 M€. Toutefois nous constatons une diminution des remboursements de traitements concernant les CES, CEC et surtout les Emplois jeunes ( 0,70 M€)*

#### 2) Produits des services.

*Les recettes provenant des différents services municipaux restent globalement stables par rapport à 2003 à l’exception du produit des cantines (- 0,014 M€)*

#### 3) Produits divers.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

*Ces produits, versés par diverses collectivités en couverture des charges inhérentes à des actions dépassant le cadre communal, augmentent de 0,010M€ (participation CDC, Conseil Régional)*

### 4) Reprise des résultats

*les résultats de l'exercice écoulé permettent de dégager un excédent net d'affectation de 0,786 M€*

### 5) Fiscalité indirecte

*La fiscalité indirecte augmente de 0,010 M€. Cela résulte principalement des taxes additionnelles aux droits de mutation.*

### 6) la fiscalité directe

*Comme cela a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, l'équilibre du budget, grâce à la limitation des charges et l'enrichissement de la matière imposable, est obtenu sans augmentation des taux de la fiscalité. Ainsi à taux égal le produit augmente de 0,047M€*

## **DEPENSES: 8.482.928 €**

*Les dépenses totales hors prélèvement (autofinancement de l'investissement) s'élèvent à 8.482.928 € soit + 2,24 % par rapport au BP 2003.*

*Elles se décomposent comme suit :*

### 1) les charges de gestion

*Cette masse augmente de 3,9 % par rapport au BP 2003.*

*Les charges de gestion courantes progressent comme l'augmentation du prix des fluides et de l'évolution du coût de la vie en général*

*L'augmentation est principalement due à : la constitution d'un fonds de réserve pour garantie d'emprunt 0,034 M€, la mise en service du musée 0,011 M€ et les subventions d'équilibre des budgets annexes thermes, transport, bâtiment commercial, Usines relais 0,031M€*

### 2) les intérêts de la dette :

*Les intérêts régressent par rapport à 2003 de 15 % (- 0,104 M€) grâce à une conjoncture favorable du marché monétaire et au remboursement partiel de CLTR.*

### 3) les charges de personnel :

*L'augmentation de 3,7 % (143.950 €) enregistrée par rapport au BP 2003, résulte essentiellement du recrutement du nouveau policier, des provisions pour la réintégration éventuelle d'agents en détachement ou disponibilité et enfin des promotions et avancements d'échelons ainsi que des augmentations de salaires prévues dans la fonction publique.*

## **INVESTISSEMENT**

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

### RECETTES

D'un volume global de 2.235.074 € les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

- Recouvrement de créances, amortissement, ICNE, FCTVA	480.093 €
- Subventions	37.300 €
- Vente de Maisons	78.400 €
- Emprunts	775.600 €
- Autofinancement	863.681 €

### DEPENSES

Sur les 2.235.074 € de dépenses, 1.123.900 € sont consacrés à l'apurement de la dette, 143.250 € aux amortissements et ICNE, le solde allant aux divers travaux et acquisitions.

Renouvellement de matériels Mairie	70.400 €
Bâtiments sociaux	13.000 €
Bâtiments et terrains de sports	86.400 €
Bâtiments tourisme	98.000 €
Urbanisme et environnement	499.524 €
Entretien des bâtiments scolaires	130.000 €
Entretien des bâtiments culturels	34.600 €
Enfance Jeunesse	31.000 €
Travaux divers	5.000 €

\* \*  
\*

En conclusion, le projet de budget primitif 2004 se caractérise par :

- une stabilisation des charges courantes de gestion
- Le maintien des taux de fiscalité au niveau de ceux de 2003
- le recours à l'emprunt à hauteur de 775.600 €

**Mme Ducournau:** “ Malgré l'accroissement des recettes de fonctionnement de 6,7%, nous avons encore recours à l'emprunt. “

**M. Bouron:** “ Oui.”

**Mme Ducournau:** “ Comme chaque année.”

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ Si nous voulons avancer , nous sommes bien obligés d'emprunter dans des limites bien définies. Mais maintenant, nous remboursons chaque année du capital de la dette. “

**M. Bouron:** “ Je croyais l'avoir indiqué tout à l'heure mais , pour Mme Ducournau, vous avez en recettes d'investissement : “ autofinancement”. Il s'élève à 863 000 €. L'an passé, il s'élevait à 460 000 €. Cela veut dire que l'on a doublé l'autofinancement de notre investissement. “

**Mme Ducournau:** “ C'est en progrès.”

**M. le Maire:** “ On peut toujours mieux faire mais nous sommes en progrès, je suis heureux de vous l'entendre dire. “

**M. Bouron:** “ Et ce, avec une fiscalité zéro. Je crois que c'est quand même pas mal. “

**Mme Ducournau:** “ Il faut quand même rappeler que sur les trois dernières années , la fiscalité avait augmenté de 16,86% au total.”

**M. Bouron:** “ Bien sûr. “

**M. le Maire:** “ Nous le savons.”

**Mme Ducournau:** “ Nous aussi.”

**M. Bouron:** “ Il faut aussi rappeler l'incident Brossard qui nous avait provoqué une augmentation de la fiscalité d'à peu près 7%. “

**M. le Maire:** “ Ce n'est pas une excuse, mais nous ne sommes pas les seuls en France à avoir augmenté les impôts. Il faut effectivement faire face à des charges supplémentaires. “

**M. Estieu:** “ Lorsque vous remboursez du capital sur du crédit à long terme, vous avez des taux beaucoup plus importants que ceux auxquels vous souscrivez aujourd'hui? Vous dites que l'on dégage 200 000 € pour rembourser du capital sur des prêts à long terme. Est-ce que les taux étaient intéressants? Je m'interroge sur le fait de rembourser du capital restant dû sur du long terme qui permet d'envisager une nouvelle capacité d'emprunt, c'est clair. Mais est-ce que cela vaut le coup dans le calcul comptable pur? On rembourse du capital et on regagne sur des intérêts. Donc on se réendette en capital avec le nouvel emprunt. “

**M. Gomez ( Directeur Général des Services ) :** “ Pour ne pas , comme on dit, mettre les oeufs dans le même panier, nous avons renégocié ce matin-même un emprunt de 300 000 € avec un taux variable de 2,40%. ”

**M. Estieu:** “ Cela augmente la capacité d'emprunt. C'est un choix. “

**Mme Mesnard:** “ Par rapport au transfert de charges, je fais un rapide bilan. Le désengagement de l'Etat pour les emplois-jeunes du centre social , la fermeture du commissariat et l'obligation de recruter un policier supplémentaire à temps plein.... Ce n'est pas neutre pour un budget d'une commune comme la nôtre. Cela finit par avoir des conséquences sur l'augmentation de la fiscalité. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ Nous avons fait une demande de compensation auprès du Ministère de l’Intérieur pour le recrutement, rendu nécessaire par le départ du commissariat de notre ville, du policier. Nous avons renouvelé notre demande mais ce n’est pas positif . “

**M. Bouron:** “ Je voudrais souligner que nous avons inscrit en dépenses imprévues 47 250 € puisque nous aurons quelques modifications à apporter, ne serait-ce qu’en subvention dans le domaine social en ce qui concerne le centre socio-culturel . Nous avons un ajustement à faire en fonction des emplois-jeunes. Ce ne sera pas une dépense supplémentaire mais une dépense que l’on a essayé d’anticiper par le moyen des dépenses imprévues. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés**  
**(27).**

**Contre : 5**

**Abstentions : 1**

**Pour : 22**

**M. Estieu:** “ Compte tenu de nos résultats, est-ce que l’on améliore notre capacité d’emprunt au fil du temps? Se dégrade t’elle ou est-elle stable? “

**M. Bouron:** “ Nous essayons de faire en sorte de nous désendetter, puisque nous empruntons moins que ce que nous remboursions. Mais nous sommes un peu plus endettés que d’autres collectivités de même strate que nous. “

**M. Estieu:** “ J’ai seulement constaté que nous avons tendance à moins emprunter qu’avant. Ma question : est-ce que c’est parce que nous nous désendettions ou bien est-ce que c’est parce que nous sommes surendettés que nous n’avons plus ces mêmes capacités d’emprunt? “

**M. Bouron:** “ Non. “

**M. Estieu:** “ Cela veut donc dire que nous améliorons notre capacité d’emprunt.”

**M. Bouron:** “ Voilà. “

**M. le Maire:**” Nous sommes contraints à l’emprunt sinon on est immobile ou on recule. “

**M. Estieu:** “ Tout à fait. Encore faut il en avoir les moyens. “

**M. le Maire:** “ On peut d’ailleurs se poser la question dans le futur . La taxe professionnelle occupe une place très importante dans les recettes des collectivités locales et vous savez que cette taxe sera différemment perçue. Il y a une commission qui est en train de travailler . Pour nous, cela peut poser des difficultés. Si nous recevons une dotation en lieu et place de cette taxe, il est probable que nous ne serons pas gagnants.”

**M. Estieu:** “ Nous arrivons bientôt au terme de l’exonération pour Brossard. Est-ce que, légalement, il y a une possibilité de reconduction de cette exonération? “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ Non. Cette entreprise fonctionne à nouveau correctement et à partir de 2005, nous devons percevoir à nouveau sa taxe professionnelle. Sous quelle forme? Je n’en sais rien. Le Président de la République a indiqué qu’il souhaitait que les choses se passent différemment. “

**M. Estieu:** “ Ils ne sont pas fondés à demander une nouvelle exonération?”

**M. le Maire:** “ Non. “

**Mme Mesnard:** “ Je voudrais savoir pourquoi M. Castagnet a voté contre le budget. Nous n’augmentons pas la fiscalité malgré des transferts de charges. Et en plus, on se désendette! “

**M. Castagnet:** “ Est-ce que vous m’autorisez à voter contre ? “

**Mme Mesnard:** “ Absolument.”

**M. Castagnet:** “ Merci. Je suis content que vous m’autorisiez à voter comme je veux. Si nous avons à bâtir un budget, il serait autre. On ne va pas discuter toutes les pages une par une. Ce serait long et désagréable. Je suis un peu fatigué. “

### **BUDGETS ANNEXES BUDGET PRIMITIF 2004 EAU**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 de l’eau, tant en recettes qu’en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu’il suit :

#### **Section investissement**

en recettes et en dépenses 756 921,60 €

#### **Section fonctionnement**

en recettes et en dépenses 302 722,80 €

**M. Bouron:** “ Nous avons pris une délibération pour augmenter la surtaxe de 7 centimes. Mais sur le budget assainissement, on diminuait de 7 centimes. Ce qui veut dire que le contribuable retrouvera sur sa facture ces mêmes surtaxes. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. Estieu:** “ OÙ en est on du nouveau système de gestion de l'eau? “

**M. le Maire:** “ Nous en parlerons tout à l'heure.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

**M. Castagnet:** “ Monsieur le Maire, je voulais expliquer à Mme Mesnard que je votais pour ce budget car c'est un budget technique qui ne représente pas une volonté politique. “

**M. le Maire:** “ Je pensais qu'il y avait un regret...”

### **BUDGET PRIMITIF 2004 ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 de l'assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### **Section investissement**

en recettes et en dépenses 586 280,46 €

#### **Section fonctionnement**

en recettes et en dépenses 547 857,98 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

### **BUDGET PRIMITIF 2004**

## USINES RELAIS

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 des USINES RELAIS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

### Section investissement

en recettes et en dépenses 243 750,00 €

### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 273 720,00 €

**M. Bouron:** “ Je voudrais faire remarquer que nous avons une ligne perte de change. En fait, aujourd'hui, nous avons un gain de change. Nous avons en effet des emprunts en francs suisses. Compte tenu de l'augmentation de l'euro, nous arrivons à des taux de 0,56%! C'est pour la petite histoire. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés **(28)**.

## BUDGET PRIMITIF 2004 TRANSPORTS

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 des TRANSPORTS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

### Section investissement

en recettes et en dépenses 8 940,51 €

### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 38 210,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés  
(28).

## **BUDGET PRIMITIF 2004 THERMES**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 des THERMES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

### Section investissement

en recettes et en dépenses 880 064,11 €

### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 124 100,00 €

**M. Mercier:** “ L'étude estimée à 320 000 € , à quoi correspond elle? “

**M. Bouron:** “ Ce devait être une décision du conseil municipal. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ C’est une bonne question. Il n’y a pas eu d’études à ma connaissance ...”

**M. Castagnet:** “ Nous avons voté pour une étude complémentaire il y a quelques mois... mais je ne pense pas que cela soit à cette hauteur. “

**M. Mercier:** “ Nous avons voté les travaux, c’est incontestable ...”

**M. le Maire:** “ Je suis d’accord avec vous, nous avons voté les travaux. “

**M. Castagnet:** “ Je vois que nous n’avons toujours pas provisionné pour acquérir les terrains. “

**M. Bouron:** “ Si.”

**M. Castagnet:** “ Je vois acquisition de bâtiments.”

**M. Bouron:** “C’est l’ensemble de la caserne. Nous avons provisionné sur 3 ans. “

**M. Castagnet:** “ 510 000 €?”

**M. Bouron:** “ Oui. “

**M. Castagnet:** “Pourquoi avez vous mis acquisition de bâtiments et pas de terrains? Vous avez mis les deux ensemble?”

**M. Bouron:** “ Oui. “

**M. le Maire:** “ C’est seulement une question de vocabulaire. “

**M. Estieu:** “ Est-ce qu’un jour, au milieu de l’étude conceptuelle, vous pourrez nous faire le point financier de ce dossier? “

**M. le Maire:** “ Tout à fait. D’autant que nous aurons l’occasion à l’automne d’organiser une semaine à la destination du grand public sur ce sujet du thermalisme ( sur tous les plans géologiques, scientifiques, médicaux et financiers). “

**M. Estieu:** “ Nous, c’est plutôt au niveau financier que cela nous intéresse. “

**Mme Ducournau:** “ Quand la Chaîne Thermale du Soleil s’est désengagée , elle avait indiqué qu’elle devrait rembourser certains frais. Est-ce que ce remboursement a été effectué?”

**M. le Maire:** “ Il y a actuellement un recours et nous plaçons contre la Chaîne Thermale du Soleil. Lorsque nous aurons des renseignements plus précis, on vous en fera part évidemment. Il y a eu effectivement une situation difficile pour la ville à cause du désengagement de la chaîne thermique du soleil. “

**M. Estieu:** “ Nous sommes obligés de faire un recours ? “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire**: “ A partir du moment où la Chaîne Thermale du Soleil ne veut pas rembourser les sommes dues , nous sommes obligés de plaider pour obtenir ce que nous estimons normal. “

**Mme Ducournau**: “ Il ne pouvait pas y avoir de clause d’automaticité de remboursement? “

**M. le Maire**: “ C’est plus difficile que cela. La Chaîne Thermale du Soleil avance d’autres arguments pour essayer de minorer le remboursement. “

**M. Bouron**: “ Nous avons la réponse pour cette étude de 320 000 €. Il s’agit d’une étude préliminaire au lancement du programme thermal définitif. Nos fonctionnaires sont allés un peu vite. Soit on laisse cette inscription mais on sait que l’on ne réalisera pas cette étude en 2004. Ou bien on l’enlève et on diminue notre emprunt de cette somme. “

**M. Estieu**: “ Cela serait aussi bien. “

**M. le Maire**: “ C’est effectivement par anticipation . “

**M. Bouron**: “ On supprime cette inscription?”

**M. le Maire**: “ Oui et on rend hommage à la vigilance de M. Mercier. “

**M. Bouron**: “ L’emprunt sera donc de 273 000 € et non de 593 000 €. “

**M. Castagnet**: “ En ce qui concerne l’acquisition de l’ancienne caserne , est-ce que l’acte de vente sera signé cette année?. “

**M. le Maire**: “ Pour cette année, nous avons le projet de création de maison médicale qui regrouperait 8 médecins ( 6 généralistes et 2 spécialistes). Après étude du projet architectural avec les personnes concernées, il apparaît que ce bâtiment serait plus opportun sur le site de la caserne, près du local du troisième âge. Le Ministère de la Défense a accepté de vendre une première bande de terrain pour la construction de cette maison médicale. Dès cette année, nous rachèterons donc une partie de la caserne. La ville revendra ensuite ce terrain à la SEMIS qui prendra en charge la construction de ce bâtiment. C’est la préfiguration de ce qui sera fait dans les prochaines années. “

**M. Castagnet**: “ Le montant provisionné correspond il à cet achat ou à l’ensemble du site?”

**M. le Maire**: “ C’est pour la totalité du site. Quand nous aurons les deux dernières autorisations que nous attendons, plus rien ne nous empêchera de mettre en route la réalisation de la station thermale définitive. Il y a des opérateurs professionnels qui sont sur les rangs pour venir exploiter cette station. J’entends dire parfois par des personnes pessimistes qu’il n’y a pas d’opérateur thermal , je peux vous dire qu’il y a des candidats. Mais rien n’est formalisé actuellement. Il faut attendre d’avoir les deux dernières autorisations. “

**M. Bouron**: “ Concernant le stock de la dette, il s’élevait au 1er janvier 2003 à 10 846 000 €. Au 1er janvier 2004, il est de 7 540 000 €. Cela veut donc dire que nous nous sommes désendettés de plus de 3 306 000 €. Presque 25 % de la dette en moins, cela me paraît relativement important. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**(28).** ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés

### **BUDGET PRIMITIF 2004 BÂTIMENT COMMERCIAL**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 du BÂTIMENT COMMERCIAL, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### **Section investissement**

en recettes et en dépenses 71 865,75 €

#### **Section fonctionnement**

en recettes et en dépenses 80 170,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**(28).** ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés

### **BUDGET PRIMITIF 2004 LOTISSEMENTS DIVERS**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 LOTISSEMENTS DIVERS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

### Section investissement

en recettes et en dépenses 445 017,23 €

### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 133 917,23 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés  
(28).

## **BUDGET PRIMITIF 2004 ZONES INDUSTRIELLES**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2004 des ZONES INDUSTRIELLES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

### Section investissement

en recettes et en dépenses 1 518 408,89 €

### Section fonctionnement

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

en recettes et en dépenses

1 807 573,65 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### OUVERTURE D'UN CREDIT DE FONDS DE ROULEMENT

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville décide de contracter auprès de DEXIA Crédit Local de France une ouverture de crédit d'un montant maximum de 763.000 € dans les conditions suivantes :

- montant	763.000 Euros
- durée	12 mois
- index	EONIA + marge de 0,18 %
- périodicité de facturation	trimestrielle
- commission de réservation	381,50 €

#### Article 2

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA Crédit Local de France.

#### Article 3

Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA Crédit Local de France.

**M. Castagnet:** “ A combien s'élève l'index? “

**M. Gomez :** “ Il s'élève à 2,10% “

**M. Mercier:** “ Combien nous coûte l'utilisation de cet emprunt chaque année? Je suppose que c'est ponctuel, quelques semaines par ci ou par là. “

**M. Bouron:** “ C'est variable.”

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. Castagnet:** “ Au maximum 763 000 € multipliés par 2,20 ou 2,30.”

**M. Mercier:** “ Je suppose que l’on ne le mobilise pas au maximum. Cela m’intéresse de savoir, en moyenne, combien cela coûte. “

**M. Gomez:** “ On vous le dira au compte administratif.”

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés (28).**

### TAUX DE LA FISCALITE

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Il est proposé au conseil municipal le maintien des taux des 4 taxes au niveau de celui de l’exercice 2003 soit :

Taxe d’habitation	à	11,50%
Taxe foncière / bâti	à	26,62%
Taxe foncière / non bâti	à	52,25%
Taxe professionnelle	à	16,10%

**M. Estieu:** “ Vous nous aviez informé des taux de la CDC lors de la dernière séance, est-ce que ces taux sont finalisés aujourd’hui?”

**M. Bouron:** “ Non, le budget sera voté vendredi. “

**M. Estieu:** “ On n’a pas d’idées sur la hauteur de ces taux?”

**M. Bouron:** “ Je préfère ne pas me prononcer. “

**M. le Maire:** “ On vous communiquera ces informations a posteriori. “

**M. Estieu:** “ Comme nous ne siégeons pas à la CDC, nous ne sommes pas informés et nous n’avons pas d’éléments de comparaison. “

**M. Bouron:** “ L’examen du budget devait avoir lieu hier lundi et a été repoussé à vendredi. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire**: “ Pour ce qui nous concerne, je serai étonné que quelqu’un vote contre nos taux.”

**M. Castagnet**: “ Pour faire plaisir à Mme Mesnard, je vais les voter. J’aurais souhaité une légère diminution mais tant pis...”

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés** (28).

### LOYERS DE LA GARROUSSERIE COMPTE RENDU D’EXÉCUTION APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 17 DÉCEMBRE 1998

**Rapporteur : M. le Maire**

Ainsi que vous le savez, les locaux aménagés au Centre Industriel et Commercial de la Garrousserie sont aujourd’hui entièrement occupés.

Par délibération du 17 décembre 1998 et pour des raisons de simplifications administratives, vous m’avez autorisé à souscrire tout contrat de location qui viendrait à se présenter, étant entendu que je vous en rendrais compte à chaque séance du Conseil Municipal suivant ces transactions.

Répondant à cette délibération, je vous communique ci-après la liste des opérations conclues depuis le 1er février 2003 :

▪ **AX ENTRETIEN** (vente de services d’entretien aux industries pour l’amiante et l’environnement)

*Module occupé* : 3 D rue des Frères Matrat  
*Surface occupée* : 132 m<sup>2</sup>  
*Type de contrat* : bail professionnel  
*Durée* : 6 ans à compter du 1er février 2003  
*Loyer mensuel* : 180,00 € H.T.

▪ **ATLANTIC COMPOSITE INNOVATION** (fabrication, transformation, distribution de tous éléments en matière plastique et composite)

*Module occupé* : 42 Q route de Rochefort  
*Surface occupée* : 190 m<sup>2</sup>  
*Type de contrat* : autorisation d’occupation temporaire complémentaire  
*Durée* : 8 mois à compter du 1er août 2003  
*Loyer mensuel* : 426,86 € H.T.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

### SA DREVET AUTOMOBILES (stockage de pièces détachées)

<u>Module occupé</u>	:	3 E et F rue des Frères Matrat
<u>Surface occupée</u>	:	353 m <sup>2</sup>
<u>Type de contrat</u>	:	bail commercial à titre dérogatoire
<u>Durée</u>	:	23 mois à compter du 1er mars 2004
<u>Loyer mensuel</u>	:	457,00 € H.T.

Cette procédure évitait d'agir au coup par coup par voie de décision à laquelle je suis habilité par délibération du 22 mars 2001.

Les situations étant désormais stabilisées et les transactions moins fréquentes, je vous propose :

1° - de rapporter la délibération du 17 décembre 1998

2° - de me permettre de traiter les transactions locatives de la Garrousserie dans le cadre général de la délégation m'autorisant à utiliser la procédure des décisions telle que prévue par délibération du 22 mars 2001.

Je rappelle que cette délibération me permet de louer des biens dans la limite d'une durée de 12 ans, ce dont je vous rends systématiquement compte.

**M. Castagnet:** “ Je vois dans le troisième location, type de contrat: bail commercial à titre dérogatoire, c'est bien évidemment pour éviter le bail commercial au-delà des 23 mois. Vous êtes certain que c'est efficace? Vous évitez la propriété commerciale au bout des 23 mois? “

**M. Gomez:** “ Si le preneur a des difficultés, nous pouvons disposer des locaux ...”

**M. Mercier:** “ Je voulais donner la règle juridique à M. Castagnet. Nous avons le droit de louer pour moins de 24 mois, on fait en général 23 mois. Si au terme des 23 mois, on renouvelle , quelle que soit la durée c'est la propriété commerciale avec un bail de 9 ans qui repart. Il faut donc être très vigilant si on ne veut plus du locataire, il faut lui donner congé au terme des 23 mois. “

**M. Castagnet:** “ C'est pour cela que je posais la question, M. Mercier.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Mme Françoise MESNARD**

1) Compte tenu des différentes inscriptions au tableau d'avancements de grade pour l'année 2004, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

effectifs suivante à compter du **1er juillet 2004** :

Création de :

- 1 poste de rédacteur principal
- 1 poste de brigadier chef
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine de 1ère classe
- 2 postes d'agent technique principal
- 5 postes d'agent d'entretien qualifié
- 1 poste d'agent d'entretien qualifié à 27,82/35ème

et suppression, lorsque les nominations dans les nouveaux grades seront devenues effectives de :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de gardien de police
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine de 2ème classe
- 2 postes d'agent technique qualifié
- 5 postes d'agent d'entretien
- 1 poste d'agent d'entretien à 31/39ème.

2) Un agent a été reçu au concours lui permettant d'accéder au grade d'agent technique. Afin de faire bénéficier cet agent de cette promotion il est proposé de créer un poste d'agent technique à temps complet à compter du **1er mai 2004**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Mme Mesnard:** “ L'engagement financier de toutes ces modifications s'élève à 3883 € pour la fin de l'année. “

**M. Castagnet:** “ Si on fait bien le compte, il n'y a pas de création de poste?”

**Mme Mesnard:** “ Non. “

**M. Castagnet:** “ Au niveau des horaires? “

**M. Bouron:** “ Oui, mais entre 27,82/35ème et 31/39ème, il ne doit pas y avoir grand chose....”

**Mme Mesnard:** “ La précision administrative a des secrets que la logique, parfois, ignore. “

**M. le Maire:** “ C'est sensiblement égal.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

## INDEMNITÉS POUR ÉLECTIONS

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

### **Rapporteur : Mme Françoise MESNARD**

A l'occasion des consultations électorales le personnel municipal, titulaire ou contractuel, peut être amené à effectuer des travaux supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal que ces travaux supplémentaires soient indemnisés en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires si le grade le permet ou en Indemnités Forfaitaires pour élection si le grade ne permet pas de percevoir les IHTS

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Mme Ducournau**: “ Quel est le montant de ces crédits?”

**Mme Mesnard**: “ Je ne les connais pas maintenant, mais je peux vous les communiquer ultérieurement. Il s'agit en fait de la mise sous plis de la propagande électorale. “

**M. Castagnet**: “ Théoriquement, c'est remboursé par l'Etat.

**M. Gomez**: “ La mise sous plis est effectivement remboursée par l'Etat. Les heures supplémentaires réalisées par les agents les jours d'élections ne le sont pas. “

**Mme Mesnard**: “ Je voulais ajouter que vous pourrez trouver dans vos documents le compte-rendu de la dernière commission du personnel. Vous y découvrirez la politique du personnel pour l'année 2004. Je suis assez fière du fait que, malgré les contraintes budgétaires , nous ayons pu permettre à ces emplois-jeunes d'être titularisés. Concernant la formation, nous essayons également de , lorsque des agents ont été admis à un concours, les intégrer immédiatement dans le grade obtenu . C'est valorisant et motivant pour les agents. “

**M. le Maire**: “ On ne peut que se féliciter de cette volonté d'aider le personnel .”

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28).**

**ARCHIVES COMMUNALES ANCIENNES**  
Dépôt aux Archives départementales

**Rapporteur : Mme Babette CARDET**

Les archives de la commune antérieures à 1789 constituent un fonds patrimonial

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

remarquable et témoignent de la richesse historique de notre ville.

L'inspection réalisée par le directeur des archives départementales, dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat, a établi que ces documents étaient conservés dans de bonnes conditions mais que leur conditionnement ne permettait pas de garantir une bonne conservation à long terme. De plus, la prévention contre le vol n'est pas pleinement assurée.

En application des articles L.1421-8 et L.1421-10 du Code des Collectivités territoriales, les communes de plus de 2000 habitants ont la possibilité, en restant propriétaires, de déposer tout ou partie de leurs fonds archivistiques aux archives départementales.

Sachant qu'une des missions des archives départementales est de conserver et de mettre en valeur les archives déposées, conformément aux normes en vigueur, le dépôt correspondant à l'inventaire réalisé par Louis-Claude Saudau, archiviste communal, en 1895 sous le titre "*Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*", permettrait

- de sauvegarder ce patrimoine par une remise en état (il faut savoir que les documents, pour beaucoup des parchemins, sont actuellement pliés et tenus en liasse par des ficelles),
- de réaliser des copies de substitution par microfilmage
- et de garantir une mise en sécurité accrue contre le vol.

Le directeur des archives départementales a, par ailleurs, proposé le montage d'une exposition qui, en 2005, pourrait présenter ces documents restaurés, à La Rochelle puis à Saint Jean d'Angély, ce qui serait une initiative propre à intéresser un large public à la découverte de ce patrimoine, en une présentation didactique.

Il est proposé au conseil municipal de :

- se prononcer sur le dépôt du fonds d'archives anciennes aux archives départementales,
- et de m'autoriser, le cas échéant, à mener toutes les démarches propres à cette affaire, ainsi qu'à signer tout document y afférant.

**M.le Maire:** " Il y a effectivement eu une inspection de la part de M. Julien, conservateur des archives départementales. Ce que l'on vous indique dans le rapport me paraît être une bonne solution. Nous avons, à la bibliothèque notamment, des documents d'une très grande valeur qui ne sont pas conservés dans des conditions optimales, ni protégés du vol. Le rapatriement aux archives départementales est une excellente chose. De même qu'une exposition sera la bienvenue . D'autant plus qu'il y a une équipe d'universitaires qui travaille actuellement à la réalisation d'une histoire de notre ville. A cette occasion, on pourra montrer ces documents qui sont très connus des universitaires et des spécialistes. "

**M. Castagnet:** " En les transférant aux archives départementales, ces documents restent quand même propriété de la ville. Que font ils? Ils les restaurent? "

**M. le Maire:** " Ils vont avant tout les protéger en particulier de l'humidité. Il y aura aussi effectivement, si besoin est, une restauration du document.

**M. Castagnet:** " Une fois que ces archives sont restaurées, est-ce que la ville peut les récupérer? "

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ Nous ne souhaitons pas garder ces documents parce que nous ne disposons pas de lieu idéal pour les conserver. Ce sont des documents de grande valeur qui n’existent pas dans toutes les communes. “

**M. Castagnet:** “ J’en suis sûr mais on s’appauvrit quand même. “

**M. le Maire:** “ Non, parce que nous les avons à disposition quand on le souhaite. Nous avons des microfilms.”

**M. Castagnet:** “ S’il y a communication aux chercheurs, vous verrez qu’ils feront des livres au détriment de la collectivité. “

**M. le Maire:** “ Les chercheurs en général ne s’enrichissent pas tellement, si c’était le cas, cela se saurait. On peut imaginer des expositions périodiques qui permettent à la population d’avoir accès à ces documents dans de bonnes conditions. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés (26).**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Pour : 26**

### **MUSÉE DES CORDELIERS Restauration des collections**

#### **Rapporteur : Mme Babette CARDET**

Depuis quatre ans, le conseil municipal a validé des programmes annuels de restauration des collections du musée, programmes qui ont été réalisés complètement avec le soutien financier de l’Etat (DRAC) et du Département.

Il s’agit aujourd’hui de lancer une nouvelle tranche de restauration d’une partie du mobilier qui doit prendre place dans l’exposition permanente du musée, et plus particulièrement de

- quatre pendules en bronze doré, du 19ème siècle, provenant du legs Laurent (inv. L.A. 241, L.A. 258, L.A. 259, L.A. 312) pour la somme de 9.000 € HT

- une sculpture en pierre polychromée, du 15ème siècle (?) représentant saint Claude, provenant de la Société d’Archéologie (inv. S.A. 1407), pour la somme de 4.739,50 € HT et 160 € d’assurances pour le transport.

soit un total TTC de 16.592,44 €

L’aide financière de la DRAC et du Conseil Général serait sollicitée respectivement à hauteur de 50 % et 20 % du HT , ce qui induirait le plan de financement suivant :

- DRAC : 6.869,75 €

- Conseil Général : 2.747,90 €

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

- Autofinancement : 6.974,79 €

Les crédits nécessaires figurent au BP 2004 en dépenses et recettes.

Je propose au conseil municipal de m'autoriser :

- à lancer cette tranche de restauration et voter les crédits nécessaires au budget primitif 2004 (chapitre 2316 - 3220 - 0595)
- à solliciter l'aide de l'État (DRAC) et du Conseil Général.

**M. le Maire:** “ Il s'agit d'un plan à long terme qui nous permettra progressivement de remettre en état un certain nombre d'objets intéressants mais qui se sont détériorés dans l'ancien musée. Prévoir ces restaurations, c'est une pratique normale dans tous les musées de France. Cela me paraît non seulement utile mais nécessaire. “

**M. Estieu:** “ Est-ce que l'on pourrait avoir également un exposé sur le coût réel du musée? ”

**M. le Maire:** “ Nous n'avons rien à cacher. “

**M. Estieu:** “ Je ne dis pas que l'on nous a caché quelque chose mais nous ne savons rien. “

**Mme Ducournau:** “ Je voudrais savoir ce que devient l'ancien musée. “

**M. le Maire:** “ Pour l'instant, l'ancien musée est vide. S'il y a un acquéreur, on examinera ses propositions. Nous avons une proposition mais ce n'était pas une proposition d'achat. Après avoir consulté, il semblerait que la majorité d'entre vous ne souhaite pas d'autres solutions que la vente. La personne intéressée par ce bâtiment va peut-être se décider à acheter. Vous serez bien sûr consultés à ce moment-là puisque la décision passera en conseil municipal. “

**M. Estieu:** “ J'avais cru comprendre que nous pouvons conserver ce bâtiment, le rénover et y conserver une partie des collections. “

**M. le Maire:** “ Non. Les collections non exposées sont dans les réserves. ”

**M. Castagnet:** “ Je refuse un troisième musée moi! ”

**M. le Maire:** “ Déjà, par anticipation , M. Castagnet répond. Sur ce plan-là, je suis d'accord avec lui. “

**M. Estieu:** “ C'est une idée de vous. “

**M. le Maire:** “ Nous avons dit, qu'éventuellement, le lapidaire pouvait rester dans le jardin de l'ancien musée. Mais pour que ce bâtiment soit aux normes, il y aurait des travaux très importants à réaliser; ce que nous ne pouvons pas concevoir aujourd'hui. Il suffit de voir la réaction de M. Castagnet pour se prouver que ce n'est pas d'actualité. “

**M. Castagnet:** “ Est-ce que ma réaction vous arrêterait M. le Maire? ”

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ Pas forcément si j’avais l’impression d’avoir raison. Mais, là, je crois qu’il faut être raisonnable. “

**Mme Ducournau:** “ Le nouveau musée a des réserves mais il paraît qu’elles sont déjà pleines, que vous n’avez pas pu tout vider et tout y mettre. “

**M. le Maire:** “ Les réserves sont relativement fonctionnelles. On n’a pas rentré le lapidaire dans les réserves. Il y a une convention avec la société d’archéologie. Dans les réserves, il y a énormément d’objets qui ne peuvent être exposés et qui doivent être restaurés. C’est un travail qui va se poursuivre sur des décennies. On va faire un programme et ce sera long.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés (26).**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Pour : 26**

**M. le Maire:** “ Décidément, les musées, cela ne passe pas.”

**M. Castagnet:** “ J’aime autant les musées que vous M. le Maire.”

### **MUSÉE DES CORDELIERS** **Organisation de l’exposition d’archéologie chinoise**

**Rapporteur : Mme Babette CARDET**

L’exposition d’art ancien chinois organisée à l’initiative du conseil régional, dans le cadre de son partenariat avec la province chinoise du Guangxi (sud de la Chine), permettra de découvrir des collections archéologiques (bronzes et terres cuites), principalement du musée de Nanning, la capitale, complétées par des éléments d’art chinois venant du musée Guimet et de certains musées de la région, dont Saint Jean d’Angély.

La maîtrise d’oeuvre est confiée à l’association régionale des conservateurs (commissaire : M.Gendron).

Cette exposition était initialement prévue pour se dérouler à partir du mois de mai 2003, mais l’épidémie de SRAS qui a envahi le sud-est asiatique, a retardé le déplacement des conservateurs des musées chinois. Malgré ce contre-temps et avec un calendrier modifié, les sites d’exposition ont été maintenus : Niort, Cognac, Poitiers, La Rochelle, Loudun et Saint Jean d’Angély, du 15 juin au 15 août 2004.

La participation financière de chaque collectivité d’accueil, comprenant le forfait de location, la muséographie spécifique, les affiches, la fourniture de 200 catalogues, les cartons d’invitation et l’assurance, a été établie à 10 700 €. Le budget global de ce projet est actuellement

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

estimé à 317 340 €.

Une convention (dont projet joint) est proposée à la Ville, par l'association des conservateurs.

Cet événement permettra au Musée des Cordeliers d'offrir au public un moment fort, d'une très grande valeur archéologique et artistique, bénéficiant d'une promotion régionale et nationale, sur une période très porteuse (mois de juillet et août), inaugurant ainsi un programme d'expositions temporaires créées en réseau avec les autres musées de la région Poitou-Charentes.

Je propose au conseil municipal :

- de m'autoriser à signer la convention correspondante avec l'association des conservateurs.

Les crédits sont inscrits au budget primitif (3220 - 6135).

**M. le Maire**: “ C'est l'année de la Chine et le Conseil Régional précédent avait effectivement...”

**M. Castagnet**: “ C'est toujours le même...”

**M. le Maire**: “ Pour quelques heures encore. Le Conseil Régional avait pensé qu'accueillir cette exposition dans plusieurs villes de la Région était une bonne idée. C'est d'un grand intérêt notamment pour relancer la fréquentation du musée. Les touristes, puisque nous aurons cette exposition cet été, pourront voir une exposition de très grande valeur. Nous travaillons en réseau avec toutes les villes du Poitou-Charentes afin de minorer les frais. Dans la salle d'exposition temporaire, il y aura fréquemment des expositions renouvelées avec l'aide du Conseil Général. Je dois rencontrer Mme Philippard, responsable au Conseil Général, pour me proposer des expositions. Il y aura au musée des expositions nouvelles tous les trimestres. “

**M. Castagnet**: “ On va éditer 200 catalogues. 10 000 € pour éditer un petit livre rouge!”

**M. le Maire**: “ On me précise que le livre n'est pas rouge. “

**M. Estieu**: “ Est-ce que l'on ne pourrait pas envisager en même temps une semaine d'animation sur le thème de la Chine?. “

**M. le Maire**: “ C'est prévu. “

**M. Estieu**: “ J'aime les musées mais quand même....”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

## RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE

## DEMANDE DE SUBVENTIONS

**Rapporteur : Mme Michèle TOUCAS BOUTEAU**

Les locaux de la cuisine centrale situés sur deux niveaux au 8 allées d'Aussy, ne permettent plus de respecter dans leur ensemble les réglementations sanitaires, notamment "la marche en avant".

Les normes d'aménagement exigées par la Direction des services vétérinaires nous imposent une restructuration complète des locaux existants (disposition de la cuisine, de la salle à manger, des réserves, du bureau du gestionnaire et des vestiaires sur un même niveau de plancher, extension de la cuisine sur la salle à manger, construction d'une partie neuve pour l'agrandissement de l'ensemble).

L'estimation du coût total des travaux s'élève à 540.200 € HT soit 646.079 € TTC et l'acquisition de mobilier et matériel à 40.000 € HT soit 47.840 € TTC, soit un investissement total estimé à 693.919 € TTC (base décembre 2003).

Afin de permettre l'instruction administrative de ce dossier, il est proposé au conseil municipal

- d'AUTORISER M. le Maire à solliciter toute subvention possible, auprès de l'État ainsi que de toute collectivité territoriale.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

## DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE IMPASSE DONNANT DANS LA RUE DES BOUCHERS ET VENTE AUX RIVERAINS

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Par délibération du 23 septembre 2003, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une enquête publique de manière à déclasser du domaine public l'impasse donnant dans la rue des Bouchers (longueur d'environ 30 m et largeur moyenne de 1,50 m) et de la vendre aux riverains.

Les services fiscaux ont estimé cette ruelle à 150 euros. Cependant, compte tenu du fait que la commune n'aura plus de dépenses d'entretien à assurer, je propose de céder ce terrain à l'euro symbolique.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable au projet de déclassement de cette voie à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 15 novembre 2003,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECLASSER cette voie du domaine public communal et de l'INCORPORER au domaine privé de la commune,

- de CONFIRMER la vente aux riverains moyennant l'euro symbolique,

- d'AUTORISER le maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document se rapportant à ce dossier étant bien entendu que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

**M. Castagnet:** “ Cela fait déjà deux fois que l'on évoque cette affaire. A mon avis, nous allons en parler une troisième fois! L'euro symbolique, cela m'étonnerait que cela ne crée pas de difficultés...”

**M. Mercier:** “ Il y a une règle juridique. Nous ne sommes pas obligés de suivre l'avis des Domaines à condition de faire une délibération argumentée. “

**M. Castagnet:** “ Oui. Mais là on donne le terrain et , à mon avis, ce n'est pas autorisé. “

**M. Gomez:** “ Cela dépend de l'intérêt économique de la collectivité. “

**M. Castagnet:** “ On verra. “

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** (28).

### VENTE D'UNE MAISON SITUÉE 13 RUE VALENTIN

#### **Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Par délibération du 23 septembre 2003, notre conseil a accepté de vendre au plus offrant l'immeuble situé 13 rue Valentin sur la base de l'estimation des Domaines (12 000 euros).

A la suite du communiqué paru dans l'Angérien Libre des 24 octobre et 7 novembre 2003, la commune a reçu deux propositions dont la plus élevée émane de Mme Véronique KUZNIAR pour la somme de 10 800 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004**

- d'ACCEPTER l'offre de Mme KUZNIAR à la somme de 10 800 euros,

- d'AUTORISER le maire à signer l'acte translatif de propriété ainsi que tout document lié à cette transaction.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

### **VENTE D'UNE BALAYEUSE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MATHA**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Par délibération du 6 mars 2003 notre conseil a décidé de remplacer la balayeuse aspiratrice marque Renault achetée en 1993 immatriculée 8703 VC 17.

Compte tenu de la demande de la communauté de communes du Pays de Matha qui souhaite acquérir ce matériel en l'état pour la somme de 7 622 euros,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de REFORMER le véhicule immatriculé 8703 VC 17 et de le VENDRE en l'état à la Communauté de Communes du Pays de Matha pour le prix de 7 622 euros.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

### **VENTE D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ AU CENTRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE LA GARROUSSERIE CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE DE L'ACQUÉREUR**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Par délibération du 6 mars 2003, notre conseil a accepté de vendre à l'entreprise BINAUD THERMIQUE le local qu'elle occupe au 42H avenue de Rochefort à Saint Jean d'Angély.

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004**

Or, le notaire chargé de la rédaction de l'acte m'informe que la vente doit s'effectuer au profit de la Société Civile et Immobilière LA SARRAZINE en lieu et place de l'entreprise BINAUD THERMIQUE.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'ACCEPTER la vente du local 42H avenue de Rochefort à la SCI LA SARRAZINE, les autres termes de la délibération sus visée restant inchangés et d'AUTORISER le Maire à signer l'acte translatif de propriété.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** **(28)**.

### **ACQUISITION D'UN DÉLAISSÉ DE TERRAIN RUE SAMUEL CHAMPLAIN INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Par délibération du 17 décembre 2002, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une enquête publique de manière à classer dans le domaine public communal un délaissé de terrain d'une superficie de 28 ca situé rue Samuel Champlain cadastré section AV 151 appartenant à M. SEGUELAS et Mme BAEZA.

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable au projet de classement de ce terrain à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 15 novembre 2003,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'INCORPORER ce terrain dans le domaine public communal,

- d'AUTORISER le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération, cette transaction s'effectuant à l'euro symbolique.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** **(28)**.

**ACQUISITION D'UN BIEN APPARTENANT  
A LA SA INEO BOULEVARD J. LAIR**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Ainsi que vous le savez nous avons décidé d'acquérir le cinéma Eden boulevard J. Lair de manière à poursuivre et développer l'action culturelle qui s'y rattache (cf délibérations du 19 novembre 2001 et 23 septembre 2003).

Afin de préserver le potentiel de la commune dans ce domaine, j'ai engagé des négociations avec la SA INEO qui serait vendeur des locaux occupés auparavant par l'Entreprise Industrielle situés 58 boulevard J. Lair, cadastré section AH 291 d'une superficie de 1 424 m<sup>2</sup>, soit en face de l'Eden.

Cette transaction autoriserait notamment l'aménagement de places de stationnement tout en permettant par ailleurs, à l'association les Restos du Coeur, de poursuivre ses missions dans des conditions améliorées.

Le prix de la transaction serait de 91 470 euros dont 7 620,00 euros de frais d'agence. Pour information, les services fiscaux ont estimé ce bien à 87 000 euros (cf. lettre du 3 mars 2004).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'ACCEPTER l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 58 boulevard J. Lair et cadastré AH 291 à la SA INEO pour un montant de 91 470,00 € dont 7 620,00 € de frais d'agence, les frais notariés étant en sus à la charge de l'acquéreur,

- d'AUTORISER le maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération.

Au total les crédits nécessaires, soit 100 000 €, figurent au budget primitif pour 2004.

**Mme Ducournau**: “ Combien comptez vous créer de places de parking sur cet emplacement?”

**M. le Maire**: “ Une bonne quinzaine. “

**Mme Ducournau**: “ Ce n'est pas énorme. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire**: “ Dans la mesure où on va rénover le cinéma, c’est l’opportunité pour rapatrier les activités qui ont lieu dans l’ancien garage des “PTT. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTÉ** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28)**.

### **INCORPORATION D’UNE BANDE DE TERRAIN 81d CHEMIN LACHEVALLE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

Par délibération du 23 septembre 2003, le conseil municipal a autorisé le lancement d’une enquête publique de manière à classer dans le domaine public communal une bande de terrain d’une superficie de 41 ca située chemin Lachevalle cadastré AS 172 appartenant à M. HAYE.

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable au projet de classement de ce terrain à l’issue de l’enquête publique qui s’est déroulée du 3 au 15 novembre 2003,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d’INCORPORER ce terrain cadastré AS 172 situé au droit du 81d chemin Lachevalle dans le domaine public communal,

- d’AUTORISER le Maire à signer l’acte translatif de propriété avec M. HAYE, et tout document lié à cette opération, cette transaction s’effectuant à titre gratuit.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTÉ** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28)**.

### **ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LE SDIS -Service Départemental d’Incendie et de Secours-**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

Par acte notarié du 11 février 2003, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente Maritime a acheté un terrain appartenant à la commune situé "la Combe à Chats Nord", zone industrielle de l'Aumonerie cadastré section AP 153 d'une superficie de 15 121 m<sup>2</sup>, au prix de 64 029 euros, afin d'y implanter une plateforme logistique.

Or, il est apparu lors de l'étude du projet de construction que celle ci était difficilement réalisable sur ce site. En effet, la configuration des lieux (pente moyenne de 9 %) engendre des coûts de terrassement très élevés qui n'ont pas été prévus dans le montage financier initial.

Aussi, le SDIS qui souhaite maintenir la construction de cette plateforme à Saint-Jean d'Angély envisage de procéder à un échange de terrains avec notre collectivité. A cet effet, la ville vendrait un terrain situé zone de la Grenoblerie (lot 10) d'une superficie d'environ 9 995 m<sup>2</sup> au prix de 12,20 euros hors TVA le mètre carré soit environ 121 939 euros et recevrait en échange le terrain cadastré AP 153 pour un montant de 64 029 euros. Financièrement, cette transaction serait réglée par soulte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER la transaction qui lui est proposée,

- d'AUTORISER le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette affaire, les frais notariés étant supportés par moitié par chacune des parties.

**M. le Maire**: " Après étude architecturale, les pompiers ont souhaité un terrain différent du site préalablement retenu. Comme nous ne pouvons pas envisager le départ de ce garage départemental , qui représente un certain nombre d'emplois, cette opération s'impose. Finalement, ce sera bénéfique puisque le terrain abandonné par le SDIS devrait accueillir un projet de lotissement mené par un promoteur privé. "

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28)**.

### **AVIS SUR LE DOSSIER D'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRANSIT ET DE TRAITEMENT DE DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX PAR LA SNATI**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

La SNATI actuellement implantée 4 rue de l'Artisanat souhaite développer ses activités

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

sur la zone artisanale de Moulinveau, commune de La Vergne.

Aussi, outre son activité d'entretien des ouvrages d'assainissement et de collecte des déchets industriels spéciaux., la SNATI envisage la création d'une unité pour l'exploitation d'un centre de stockage, de transit et de traitement de déchets industriels spéciaux .

Ce type d'établissement relevant de la législation sur les installations classées, est soumis à enquête publique et les communes concernées par le périmètre d'activités sont invitées à donner leur avis sur la demande d'autorisation.

Après examen du dossier, je propose qu'un avis favorable soit donné à ce projet.

**M. le Maire:** “ Je crois que l'avis favorable me paraît s'imposer.”

**M. Estieu:** “ Qu'entend on par déchets industriels spéciaux?.”

**M. Mirouse:** “ Je ne sais pas. “

**M. Estieu:** “ Ce n'est pas une bonne réponse ça!”

**M. Mirouse:** “ Vous pouvez consulter le dossier dans nos services. “

**M. le Maire:** : “ On connaît les activités de la SNATI.”

**Mme Mesnard:** “ C'est en fait un centre de transit. “

**M. Estieu:** “ C'est temporaire?”

**Mme Mesnard:** “ Oui. C'est un centre de collecte et de regroupement. “

**M. Estieu:** “ Est-ce que ce sont des produits dangereux? “

**M. Castagnet:** “ Est-ce que la commission technique a étudié le problème? “

**Mme Ducournau:** “ Oui, nous l'avons étudié en commission. “

**M. Mirouse:** “ Oui, absolument.”

**Mme Ducournau:** “ Les cuves sont hermétiques, nous a t'on dit. “

**M. le Maire:** “ Je ne peux pas vous donner la composition chimique de ces déchets. “

**M. Castagnet:** “ C'est un projet de la Communauté de Communes?”

**M. le Maire:** “ Oui, c'est cela. On donne notre avis. “

**Mme Mesnard:** “ Cela va permettre de récupérer des déchets qui ne le sont pas actuellement. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. Castagnet:** “ Est-ce que cela va leur permettre d’arrêter l’épandage qu’ils font sur la route de Rochefort? “

**M. le Maire:** “ Ce ne sont pas les boues. “

**Mme Mesnard:** “ Ce sont des huiles de vidange....”

**M. Castagnet:** “ Je pense que si on autorise la SNATI à faire cette activité, il faut qu’elle cesse son activité route de Rochefort. C’est polluant pour les nappes, c’est impératif cela. “

**M. Mirouse:** “ Ils arrêtent.”

**M. Castagnet:** “ Cela coule encore.”

**M. le Maire:** “ M. Brilloit, vous avez étudié le dossier.”

**M. Brilloit:** “ Théoriquement, la décharge de Mazeray ....”

**M. le Maire:** “ M. Castagnet fait allusion à autre chose: à l’épandage des boues. “

**M. Brilloit:** “ Il y a deux choses. Ils ne stockaient absolument rien en ce qui concerne les rejets de fosses septiques. Les vidanges sont obligatoirement déposées à la station d’épuration. “

**M. Castagnet:** “ Erreur, M. Brilloit. La SNATI , je l’ai encore vu il y a deux mois, vide ses fosses dans cette décharge. Aujourd’hui, nous avons les moyens de faire arrêter cela. Sinon, on n’en finira jamais! Cela pollue les nappes depuis des dizaines d’années. “

**M. Brilloit:** “ A ce moment-là, écrivez à la DDASS.”

**M. Castagnet:** “ Si on repousse la faute sur les autres, on ne s’en sortira jamais. il faut absolument arrêter ça. “

**M. le Maire:** “ Cela concerne la commune de Mazeray. “

**M. Castagnet:** “ Les Maires ont pouvoir de police en ce qui concerne les rejets de cette nature. “

**M. Brilloit:** “ Nous sommes sur la commune de Saint-Jean-d’Angély. Pas à Mazeray.”

**M. Castagnet:** “ J’ai dit “les” Maires. “

**M. le Maire:** “ L’observation est juste mais ne nous concerne pas. Mais on peut le faire savoir. “

**M. Castagnet:** “Vous siégez à la Communauté de Communes et vous pouvez en parler. Mais il ne faut pas laisser faire! “

**M. Estieu:** “ J’ai bien compris le transit et le stockage. Je m’interroge sur le traitement des déchets industriels. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ Cela ne se fera pas sur place.”

**M. Estieu:** “ Alors on supprime le mot traitement . Nous n’avons plus l’avis de notre conseiller municipal des Verts, c’est dommage. Je ne suis pas favorable du tout à ce type d’opération. “

**M. le Maire:** “ En fait de “traitement”, je crois que c’est plutôt “ conditionnement” qui convient le mieux.

**M. Estieu:** “ Traitement des déchets cela veut dire que l’on installe une unité de transformation de déchets industriels. Et à ce moment-là, c’est la porte ouverte....”

**M. le Maire:** “ Cela a effectivement son importance. “

**Mme Mesnard:** “ Ce dossier a été examiné en commission technique, où l’opposition est représentée. Avant de porter un jugement, je pense qu’il aurait été bon que vous examiniez ce dossier dans le détail. Cela ne présente pas de risque particulier. Au contraire, cela va permettre l’élimination de déchets qui ne l’étaient pas avant. “

**M. Estieu:** “ Nous ne l’avons pas vu ce dossier.”

**Mme Mesnard:** “ Vous siégez bien à la commission technique? “

**Mme Ducournau:** “ Oui, j’y siége. Le dossier est très épais et ce n’est pas en une demie-heure que l’on a pu l’étudier. Il faudrait que l’on ait ce document à potasser pendant 8 jours pour se faire une idée plus précise. “

**M. Mainguenaud ( directeur des services techniques):** “ C’est un centre qui existe déjà à côté du Futuroscope. C’est surtout un centre de stockage momentané. Le terme “traitement” n’est pas adapté, il s’agit plutôt de conditionnement en petites quantités, il n’y a pas de traitement spécifique. “

**M. Estieu:** “ Il serait bon de le préciser. Nous avons eu par le passé à nous prononcer ici contre le traitement de déchets venant de l’agglomération rochelaise. Nous avons émis un avis défavorable. “

**M. le Maire:** “ On va rectifier. On va mettre conditionnement .”

**M. Castagnet:** “ Je souhaiterais que l’on étudie plus profondément cette affaire et que la fermeture de la décharge de Mazeray soit une condition impérative. Impérative! ”

**M. le Maire:** “ Nous allons relayer cette observation à la Communauté de Communes. “

**M. Castagnet:** “ Que cela ne soit pas un avis mais une obligation de la collectivité. “

**M. Prabonnaud :** “ Il ne faut pas confondre avec la déchetterie qui est située en plein carrefour. “

**M. Castagnet:** “ Cela ne pollue pas les nappes.”

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. Estieu:** “ C’est joli en plein carrefour!”

**M. Castagnet:** “ C’est une pollution visuelle. Cela fait trente ans que cela dure, que les Préfets interviennent....”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

### **MISE AUX NORMES DU MODULE THERMAL DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

Par délibération du 11 décembre 2003, le conseil municipal a approuvé le projet de mise aux normes du module thermal pour un montant estimatif de 272 038,80 € HT, soit 325 358,40 euros TTC et a autorisé M. le Maire à solliciter toutes subventions auprès de l’État (DGE, FNADT), de la Région et éventuellement du Département.

En l’état de nos informations, le plan de financement s’établirait comme suit (en euros TTC) :

- État (DGE)	24,60 %, soit	80 000, 00 €
- Conseil Régional (Contrat de territoire)	20 %, soit	65 071, 68 €
- Pays des Vals de Saintonge	10 %, soit	32 535, 84 €
- FNADT	20,90 %, soit	68 000, 00 €
- autofinancement	24,50 %, soit	79 750, 88 €

Je vous propose :

- d’APPROUVER ce plan de financement prévisionnel,
- d’AUTORISER M. le Maire :
  - à solliciter les différents intervenants potentiels tels qu’ils apparaissent ci dessus.
  - à signer tous documents d’urbanisme liés à cette opération

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTÉ** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE TERNANT**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

Par délibération du 18 décembre 2003, le conseil municipal de la commune de Ternant a arrêté le projet de révision de son plan d'occupation des sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Notre commune ayant demandé à être associée à la procédure de révision, le conseil municipal doit donner son avis sur le projet arrêté.

Après étude, il me paraîtrait souhaitable que la zone AUxt limitrophe au centre nautique située aux Granges soit prolongée par une zone AUx de manière à pouvoir éventuellement implanter la maison de la pêche qui ne peut pas être construite comme prévu sur notre commune le long de la Boutonne, cette zone étant classée au POS/PLU de Saint Jean d'Angély "espace boisé classé".

Il est proposé au Conseil municipal :

- de **SOLLICITER** la création d'une zone AUx sur le POS/PLU de la commune de Ternant en prolongement de la zone AUxt située aux Granges,

- de **DONNER** un avis favorable sur les autres dispositions prévues au projet de révision de la commune de Ternant.

**M. Castagnet**: " Il ne s'agit pas de critiquer la commune de Ternant plus qu'une autre commune mais d'une manière générale, il faudrait faire attention quand on modifie les zones constructibles des communes limitrophes. Il faut faire attention aux branchements des réseaux . Je ne connais pas le détail ici. Mais si la commune de Saint-Jean-d'Angély a payé le tout-à-l'égout , on ne va pas autoriser....

**M. le Maire**: " Nous avons été vigilants là-dessus. "

**M. Castagnet**: " telle ou telle commune à venir brancher 50 personnes sans que ces dernières ne participent au financement. Il faut qu'il y ait équilibre."

**M. le Maire**: " Tout à fait. "

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. Brilloit:** “ Quand nous avons fait le réseau aux Granges, nous avons veillé à ce que les personnes desservies sur la commune de Ternant paient exactement la même somme que ceux qui sont sur notre commune. “

**M. Castagnet:** “ Nous ne sommes pas sur la même longueur d’ondes M. Brilloit. Ils paient sur leur consommation d’eau comme tout le monde, bien entendu. Mais il faut qu’ils paient également l’investissement. Je me rappelle avoir interdit les branchements sur la commune de Ternant parce que les gens n’avaient pas participé au financement. “

**M. Brilloit:** “ Mais si. Ils paient le coût de ces investissements.”

**M. Castagnet:** “ Ce n’est pas possible. “

**M. Brilloit:** “C’est un budget annexe et l’amortissement de l’investissement est compris dedans. “

**M. Castagnet:** “ Vous dites qu’ils paient la même chose que nous?

**M. Brilloit:** “ Oui.”

**M. Castagnet:** “ Mais ils n’ont pas payé l’investissement du départ.”

**M. Brilloit:** “ Mais si! Ils se sont raccordés au moment où on a fait les travaux. C’est compris dans le budget annexe, par conséquent ils paient. C’est une convention qui a été faite....”

**M. le Maire:** “C’est valable pour un lotissement qui est prévu sur la commune de Ternant . Le même raisonnement sera appliqué. On ne va pas faire cadeau de l’investissement réalisé à nos frais à la commune voisine! C’est évident. “

**M. Brilloit:** “ Le consommateur de La Vergne paiera exactement la même somme que celui de Saint-Jean-d’Angély puisque c’est un budget annexe dans lequel ces travaux sont compris. “

**M. le Maire:** “ C’est important car sur le fond, il y a une question d’équité entre les populations.

**M. Mainguenaud:** “ La ville a prévu de demander à la commune de Ternant de classer en zone constructible cet ensemble de terrains, situé juste en face du futur et éventuel centre de la pêche , pour pouvoir construire des bâtiments. L’ensemble des activités de ce centre de pêche se situant sur notre commune. Nous voulions construire sur un autre terrain nous appartenant....”

**M. le Maire:** “ Mais la DIREN ne le souhaitait pas.”

**M. Mainguenaud:** “Nous avons donc choisi le terrain en face. En ce qui concerne le lotissement sur la commune de Ternant, il sera demandé au lotisseur de prendre en charge intégralement les dépenses d’investissement nécessaires à ce raccordement du réseau et de participer aux dépenses de fonctionnement suivant la règle habituelle, à savoir une convention au mètre cube. ”

**M. le Maire:** “ On veille à ce que nos intérêts soient respectés. “

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés  
**(28).**

### **CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS**

**Rapporteur : M. Bernard PRABONNAUD.**

Par délibération du 11 décembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP-17) relative à l'occupation d'un terrain de sport jouxtant le stade municipal.

Cet organisme vient de nous faire connaître qu'il souhaiterait également mettre à notre disposition sur le même principe une salle de spectacle de 100 places située au 11 rue Georges Texier (bâtiment situé dans l'enceinte du terrain de sport susvisé) et un local atelier sis 57 avenue du Port à Saint-Jean d'Angély.

Pour cette dernière structure, il est envisagé d'en confier l'utilisation à la délégation angevine de la Croix Rouge Française pour y entreposer tout le matériel d'intervention dont elle dispose.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette mise à disposition de biens immobiliers,
- d'autoriser M. le Maire à signer les 2 conventions à intervenir avec l'ADPEP-17, puis celle avec la Croix Rouge Française.

**M. le Maire**: “ Je rappelle que cette association départementale des Pupilles est présidée par l'inspecteur d'Académie de Charente-Maritime. Cette association gère plusieurs centres dans le département dont la Fondation Robert. Nous nous félicitons de l'attitude très favorable de l'association à notre égard. L'association a déjà mis à notre disposition des locaux pour la mission locale . Une dizaine de bureaux ont été ainsi aménagés à d'excellentes conditions puisque nous n'avons pas de loyer à payer. C'est dans le cadre de la philosophie des activités des Pupilles et c'est conforme aux objectifs sociaux de l'association. Nous ferons connaître à M. Lobstein nos remerciements les plus vifs pour cette attitude extrêmement amicale envers notre commune. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés  
**(28).**

**VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER  
SIS 776 RUE DE MOULINVEAU  
CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE DE L'ACQUEREUR**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

Par délibération du 11 décembre 2003, notre conseil a accepté de vendre à la société MOBILAND l'ensemble immobilier situé 776 rue de Moulinveau à Saint Jean d'Angély.

Or, le notaire chargé de la rédaction de l'acte m'informe de ce que la vente doit s'effectuer au profit de la Société Civile Immobilière ETIEN en lieu et place de la société MOBILAND.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'ACCEPTER la vente de l'ensemble immobilier situé 776 rue de Moulinveau à la SCI ETIEN, les autres termes de la délibération sus visée restant inchangés, et d'AUTORISER le Maire à signer l'acte translatif de propriété.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

**ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - 33ème TRANCHE  
ANNÉE 2004 : SIGNATURE DU MARCHÉ**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

Par délibération du 11 décembre 2003 notre conseil a décidé l'extension du réseau de collecte des eaux usées :

- route de Mazeray,
- faubourg Saint Eutrope,
- impasse Taillebourg

et a approuvé le dossier de consultation des entreprises dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 165 000 euros HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 mars 2004 a décidé de retenir l'offre de

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

l'entreprise SNC SOGEA ATLANTIQUE demeurant à Coueron (44220) pour un montant de 88 607,85 € HT soit 105 974,99 € TTC. Les travaux débuteront à la mi-avril 2004 avec un délai d'exécution de quatre mois.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'AUTORISER le Maire à signer le marché avec l'entreprise ci dessus mentionnée.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

### **ZONE DE LA GRENOBLERIE : MODIFICATION DU PROJET ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 11.12.2003**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

Par délibération du 11 décembre 2003, notre conseil a accepté, afin de permettre une meilleure commercialisation des parcelles de la zone de la Grenoblerie, de créer une voie d'accès directe à partir de l'avenue Georges Brossard.

Or, il s'avère que le Conseil Général envisage la réalisation prochaine d'un carrefour giratoire qui desservira en toute sécurité cette zone commerciale ainsi que le Centre Leclerc. Aussi, la voie de desserte envisagée ferait-elle double emploi avec ce carrefour et de ce fait son impact sur la circulation serait très limité.

Dans ces conditions, il me paraît utile de rapporter la délibération du 11 décembre 2003, les terrains disponibles à la vente étant commercialisés suivant les termes de notre délibération du 21 juin 2000 à savoir 12,20 € le m<sup>2</sup> hors TVA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de RAPPORTER la délibération du 11 décembre 2003.
- de FIXER le prix de vente des terrains de la Grenoblerie à 12,20 €/m<sup>2</sup> hors TVA.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**  
**(28).**

### **PROJET EXTENSION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE.**

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

### Rapporteur : Mme Monique BARUSSAUD.

Le Préfet de la Charente Maritime vient d'informer M. le Maire du projet d'extension de la chambre funéraire, sise 63, rue Lachevalle, sollicité par les Pompes Funèbres COLIN, domiciliées 51, faubourg d'Aunis à SAINT JEAN D'ANGÉLY.

En application de l'article R.2223-74 du décret n° 2000-318 du 7 avril 2000, le Conseil municipal est invité à donner son avis.

Je propose que celui-ci soit favorable.

Je précise que l'entreprise de Pompes Funèbres COLIN a été autorisée à créer une chambre funéraire sur le territoire de la commune par arrêté préfectoral du 20 juillet 1998.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### Questions diverses

**M. Castagnet**: “ Je vous ai posé plusieurs questions et j'attends des réponses.”

**M. le Maire**: “ Oui. “

**M. Castagnet**: “ Je souhaiterais connaître le nombre d'entrées au musée, le nombre d'entrées au cinéma et le compte-rendu des différents recours auprès des instances judiciaires qui ont eu lieu en 2003.”

**M. le Maire**: “ Pour ce qui concerne les entrées du cinéma, vous comprendrez que je ne peux pas vous les donner puisqu'il s'agit d'une entreprise privée. “

**M. Castagnet**: “ C'est une association que nous finançons. “

**M. le Maire**: “ C'est privé et que nous ne sommes pas les seuls à financer. Si l'association nous donne des documents en fin d'année, on vous en fera part mais pour l'instant, je ne peux pas donner de chiffres précis. Je peux quand même vous dire qu'il y a moins d'entrées dans la salle avenue Pasteur qu'à l'ancien cinéma. Il y a moins de salles, une au lieu de quatre, mais le mouvement est plutôt ascendant . Il y a eu un flottement , le public s'est détourné de cette salle mais il y revient. La salle est confortable et il y a des projets de projections de films “art et essai”, ce qui peut relancer l'activité. L'Education Nationale poursuit également les actions envers les scolaires ( écoles

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

primaires, collèges et lycées) en coopération avec l'association Val 'Eden. Les projections de "Connaissances du monde" se poursuivent. Les choses se présentent le mieux possible; en sachant effectivement qu'il y a eu un moment délicat.

Pour le musée, je préférerais dresser le bilan en fin d'année, au bout de quelques semaines, cela n'a pas de signification. Si vous voulez me faire dire que le musée de Saint-Jean-d'Angély est le Louvre, et reçoit 100 000 visiteurs par an, je vous dirai non. Les musées de la Charente-Maritime, même les plus importants, ne reçoivent pas un public extrêmement important. Quand cela dépasse 10 000 entrées par an, c'est très rare. Mais le musée a d'autres fonctions. Il a des fonctions culturelles, éducatives et on y attache de l'importance.

Quant aux recours, voici le relevé des différentes procédures de 2003:

Pour l'affaire Bollut qui concernait des problèmes de troubles de voisinage. M. Bollut a été condamné à verser des dommages et intérêts à ses voisins et à procéder au nettoyage de son jardin.

Pour l'affaire Malclès qui concernait des problèmes de copropriété et de permis de construire..."

**M. Castagnet**: " Je ne veux pas le détail, M. le Maire."

**M. le Maire**: " Vous ne voulez pas le détail?"

**M. Castagnet**: " Je voulais savoir sur le nombre d'affaires plaidées l'année dernière, quel était le nombre de victoires et de défaites. "

**M. le Maire**: " Nous avons gagné toutes ces procédures sauf une. "

**M. Castagnet**: "Je note simplement que vous ne répondez pas à deux questions sur trois."

**M. le Maire**: " M. Castagnet est trop impatient. Vous les aurez, ces chiffres. Si vous voulez me faire dire qu'il y a moins d'entrées au cinéma Eden qu'autrefois, c'est oui. "

**M. Castagnet**: " Je le savais, je n'ai pas besoin que vous me le disiez. On veut des chiffres."

**M. le Maire**: " Vous les aurez quand le bilan sera fait. Les bilans sont fait annuellement et après on voit. Pour le musée aussi, vous les aurez les chiffres. Actuellement, c'est très encourageant et je vous ai dit que le fait que l'on puisse travailler avec le Conseil Général va nous permettre d'avoir une animation plus importante au musée. Dans la salle d'exposition temporaire, qui est actuellement vide, nous pourrons périodiquement, et même gratuitement, avoir des expositions. On pourra peut-être avoir l'exposition du peintre Richard Texier à Saint-Jean-d'Angély. "

**M. Prabonnaud**: " En toute simplicité et en toute amitié et au-delà de toute considération politique, je tenais à dire bravo à nos deux conseillers régionaux qui viennent d'être élus dimanche. C'est rare que le conseil municipal ait en son sein deux conseillers régionaux. Un bravo s'impose. On espère qu'ils sauront suivre la politique volontariste de Ségolène Royal au Conseil Régional et qu'ils feront avancer de manière importante les dossiers de notre ville. "

( Applaudissements)

**M. le Maire**: " Je remercie M. Prabonnaud. "

**M. Castagnet**: " La démocratie fait que je m'associe à ces félicitations. "

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2004

**M. le Maire:** “ Nous sommes élus de tous les Angériens , de toute la Saintonge et de cet arrondissement. Il y a beaucoup de dossiers importants qui doivent être traités. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que notre ville et notre arrondissement puissent recevoir le meilleur traitement au niveau régional. Je pense en particulier aux aides sur le plan économique. Pour moi, la priorité absolue est de reconstruire le tissu économique pour que le chômage puisse diminuer. Je me réjouis que l'on soit deux à siéger au Conseil Régional qui a un rôle important à jouer, aujourd'hui et demain. “

**Mme Mesnard:** “ Je voudrais d'abord remercier les Angériens pour l'immense confiance qu'ils nous ont témoignée. Cela nous donne une lourde responsabilité, celle de réaliser tout ce qui est proposé dans notre projet régional. Au-delà de la défense des dossiers que nous allons porter, nous souhaitons mettre en oeuvre une démarche participative avec tous les acteurs sociaux, économiques, professionnels, syndicaux et associatifs. Nous avons tout un travail de construction, de dynamisation , d'invention qui nous permettra de créer, de porter des projets et de développer, probablement, notre dynamisme. Encore merci. “

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.**